



DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2024 - 02

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LE MARCHÉ D'EXPLOITATION
DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS
DE LA COMMUNE DE DOURGES.**

Le Maire de la Ville de DOURGES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant la nécessité de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement pour la mise en place du nouveau marché d'exploitation de chauffage des bâtiments de la commune,

Considérant la proposition de mission du Bureau d'Etudes Michel DELCOURT,

DÉCIDE

Article 1 : De confier au Bureau d'Etudes Michel DELCOURT, 54 rue Pierre et Marie Curie – 59710 ANNEVELIN, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en accompagnement pour la mise en place du nouveau marché d'exploitation de chauffage des bâtiments de la commune selon les modalités suivantes :

- Phase 1 : Etablissement d'un Audit Technique,
- Phase 2 : Réalisation du dossier de consultation des entreprises,
- Phase 3 : Organisation et suivi de la procédure du marché.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget de la Ville :

- Phase 1 : 1 500,00 € HT,
- Phase 2 : 1 800,00 € HT,
- Phase 3 : 1 500,00 € HT.

Soit un total de 4 800,00 € HT.

Article 3 : Le contrat prend effet à compter du commencement de la mis

Article 4 : Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DOURGES, le 25 janvier 2024

Le Maire,
Monsieur Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2024

Application agréée E-legalite.com